

SELECTION et RENTRÉE IFAS/IFAP DE SEPTEMBRE 2021

Selon :

- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

DOCUMENT À USAGE DES IFAS ET IFAP

Période d'inscription auprès des IFAS/IFAP ou, en cas de groupement, auprès de l'institut de formation pilote	Du lundi 29 mars au jeudi 10 juin 2021 minuit
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Jeudi 10 juin 2021
Jurys de sélection : examen des dossiers	Du vendredi 11 juin au mardi 29 juin 2021
Jury d'admission	Au plus tard le mercredi 30 juin 2021
Communication des résultats	Vendredi 2 juillet 2021 à 10h
Résultat du baccalauréat	Mardi 6 juillet 2021
Validation de l'inscription par les candidats	Jusqu'au mardi 13 juillet 2021
Organisation des inscriptions en formation	Jusqu'au vendredi 16 juillet 2021 Y-compris durant cette période, dès que la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, et s'il reste des places non pourvues, le directeur fait appel à des candidats inscrits sur liste complémentaire d'autres instituts en privilégiant les candidats admis en Île-de-France. A partir du 19 juillet 2021, l'ARS renforce la gestion des listes complémentaires.
Rentrée	DATE à préciser
Transmission à l'ARS en un seul envoi : -Déclaration de conformité de la sélection -Liste des affectations définitives des candidats -Statistiques de rentrée	Les maquettes seront transmises aux IFAS IFAP